



**AVIS
de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
(CDNPS)**

**Formation spéciale dite « des sites et paysages »
Séance du 16 novembre 2023**

Sous la présidence de Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis, s'est réunie le jeudi 16 novembre 2023, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans sa formation spécialisée dite «des sites et paysages».

Participaient à la commission :

Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis, président,

LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :

Le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL) représenté par

Mme Eve OMBREDANE (2 voix) Présente

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion (DAAF) représenté par

Mme Lydie DERREUMAUX et Madame HILANGO(2 voix) Présentes (visio)

La directrice régionale des Affaires Culturelles (DAC) représentée par **M. Etienne BERGDOLT** Présent

LES REPRÉSENTANTS D'ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

M. Bruno Emmanuel ROBERT, Conseiller départemental ou sa suppléante Absent

Mme Camille CLAIN, Conseillère départementale Absente

Mme Suzelle BOUCHER, Conseillère communautaire - TCO Excusée

M. Salim NANA-IBRAHIM, Conseiller communautaire - TCO Excusé

M. André THIEN-AH-KOON, Maire - commune du Tampon ou son suppléant Excusé

M. Jean Louis RIVIERE Conseiller municipal - commune de l'Entre-Deux Absent

M. Frédéric SEGART, Adjoint - commune de Cilaos Excusé, pouvoir remis à Monsieur LENOBLE

M. Charles MAILLOT, Adjoint - commune de Bras-Panon Excusé

LES PERSONNES QUALIFIÉES EN MATIÈRE DE SCIENCES DE LA NATURE OU DE PROTECTION DES SITES OU DU CADRE DE VIE, DE REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AGRICOLES :

M. Gaël POTIN , Docteur en biologie	Présent
M. Mathieu SOUQUET , Biotope ou son suppléant	Excusé
M. Jean-Sébastien PHILIPPE , Biotope	Présent (visio)
M. Olivier RUFFO , Ecologie Réunion	Absent
M. Edouard GARON , Ecologie Réunion	Excusé
Mme Brigitte DULULL , SREPEN-Réunion Nature Environnement	Absente
Mme Paulette DUBARD , SREPEN-Réunion Nature Environnement	Absente
Mme Julie CALTEAU , Chambre agriculture ou son suppléant	Absente
M. Thierry SILOTIA , Chambre agriculture	Absent

LES PERSONNES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE CHAQUE FORMATION SPÉCIALISÉE, EN L'OCCURRENCE, UN URBANISTE, UN PAYSAGISTE, UN GÉOGRAPHE, UN ARCHITECTE ET UN AGRONOME :

M. Rodolphe COUSIN , Urbaniste	Présent (visio)
Mme Béatrice MOPPERT , Géographe	Présente (visio)
Mme Marie-Bernadette PRUDHOMME , Paysagiste	Excusée
M. Patrice RIVIERE , Architecte	Présent
M. Pierre-Yves FABULET , Scientifique – agronome ou son suppléant	Excusé
M. Eric RIVIÈRE , Scientifique – agronome	Absent

Assistaient également :

Mme Nafisah OMARJEE de la direction des Bâtiments et du Patrimoine, Département de la Réunion

M. PACHECO du bureau d'études CODRA (visio)

M. Quentin GRIFFON, DEAL-UAPP, rapporteur,

M. François VIAL, Adjoint au chef de l'unité UAPP
SACoD/UAPP -DEAL

M. Alexandre PIGEOT, chef du Bureau de l'Animation des Instances et de la
Coordination Interministérielle (SCOPP - BAICI)

Mme Isabelle SERVEAUX, gestionnaire de commission (BAICI)

Le quorum étant constitué, le président ouvre la séance et propose de passer à l'examen du dossier suivant :

Affaire n° 00 :

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU
DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL
EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU MUSÉE DE VILLELE**
Commune de Saint-Paul

Pétitionnaire : **LE CONSEIL GENERAL**

Rapporteur: DEAL – SACOD – M. Quentin GRIFFON

Le rapporteur fait une présentation du contexte réglementaire de l'affaire et de la saisine de la CDNPS : Le conseil départemental a engagé en 2018 un vaste projet de réhabilitation du musée historique de Villèle situé sur la commune de Saint-Paul. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de procéder à une évolution du PLU de la commune. C'est dans ce cadre que le département a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU en application de l'article R.153-15 du Code de l'urbanisme. Dans sa réponse du 20 juillet 2023, la MRAE a dispensé cette procédure d'évaluation environnementale suite à son examen au cas par cas.

Cette procédure exige de justifier de l'intérêt général du projet en question. La réhabilitation d'un site exceptionnel du patrimoine réunionnais répond à cette exigence.

Les caractéristiques du projet engendrent un seul besoin d'évolution vis-à-vis du PLU, le déclassement d'une partie du zonage EBC de l'emprise du site. L'ensemble se trouve en zonage U3c qui est adapté au projet et est donc conservé. Le pétitionnaire indique qu'au vu des travaux et aménagements à effectuer, il est nécessaire de procéder au déclassement de 4,2 ha d'EBC sur les 7,65 ha du site.

Après échanges entre les membres de la commission, le président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet.

L'avis émis par la commission est **favorable à l'unanimité**, avec une abstention et l'observation suivante :

Le projet de végétalisation de la zone 5 constituée d'une pelouse anthropique, privilégiera un mixte d'espèces endémiques et d'espèces exotiques non envahissantes (au niveau des lieux fréquentés).

Le président,
Secrétaire général, sous-préfet de Saint-Denis



Laurent LENOBLE